

# PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## 2021-2022

Séance ordinaire 2

Date : mardi 14 décembre 2021

Lieu : Vidéoconférence, Plateforme Teams.

---

### Séance ordinaire – 2

#### Présences

##### **Membres du personnel**

Chloé Cabral, enseignante  
Jean-François Dubé, spécialiste  
Cathy Laroche, enseignante  
Lyne Ste-Marie, enseignante  
Élizabeth Oliveri, Technicienne en service de garde  
Marie-Claude Valcourt, enseignante

##### **Direction**

Julia Wellens, directrice

##### **Absence:**

Pascale Lidji, professionnelle non enseignante

##### **Parents**

Kim Collin  
Yoann Dericksenn  
Jérôme Pépin  
Marie-France Pineault  
Pascale Robert  
Christine Fugère  
Johanne Richard

##### **Public**

Jacynthe Lacasse

Légende	
Information :	(I)
Consultation :	(C)
Décision :	(D)

## Animation par la directrice

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum. (D)

Quorum atteint, ouverture de la séance à 18h36

Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/01**

2. Sélection d'un-e gardien-ne du temps. (D)

Jérôme Pépin est nommé gardien du temps pour toutes les séances

Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/02**

3. Adoption de l'ordre du jour. (D)

Sur proposition de M. Dubé, appuyé par Mme Pineault, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/03**

4. Adoption du procès verbal du 19 octobre 2021 (D)

Sur proposition de Mme Pineault, appuyé par Mme Robert, le procès-verbal du 19 octobre 2021 est adopté avec les modifications suivantes :

Point 18, coquille manque un C à rencontre

Point 21, le nom de M. Derickxsen doit être écrit correctement

i. Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/04**

5. Suivi du procès verbal. (D)

5.1. Règles de régie interne

Sur proposition de M. Derickxsen, appuyé par Mme Oliveri, les règles de régie interne 2021-2022 sont adoptées à l'unanimité.

Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/05**

6. Période de questions du public. (I)

Aucune question

7. Mot de la directrice (D)

7.1 Paniers de légumes biologiques (I)

Collecte de fonds 506.81\$

7.2 Vente de sapins de Noël (I)

Montant final à confirmer mais +/-500\$

7. 3. Adoption du budget 2020-2021 (D)

La directrice présente et explique le budget 2020-2021 (voir document annexe).

ATTENDU QUE l'article 96,24 de la L.I.P. prévoit :

"Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement";

ATTENDU QUE les résultats de l'année 2020-2021 sont maintenant finalisés;

ATTENDU QUE le rapport déposé par la direction de l'école;

SUR PROPOSITION DE Mme Oliveri secondé par Mme Fugère;

il est résolu de prendre acte du rapport de reddition de comptes budgétaires (rapport analytique détaillé) pour l'année financière 2020-2021 tel que présenté par la direction de l'école, et de mandater la direction à le transmettre à la direction du service des ressources financières du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/06**

7. 4. Fête de Noël (I)

Rappel de toutes les activités envoyées aux parents dans le Gardons le contact

7. 5. Bilan Covid 19 mi année (I)

Recrudescence des cas sur le territoire de écoles de Verdun

Intervention de Mme Robert sur la répartition des cas dans les classes : 7 cas dans 3 classes

Intervention de Mme Pineault sur le risque de perdre la fête de Noël pour les enfants

8. Mot de la Présidente. (I)

8. 1. Correspondances et communications

Rappel des sessions de formation pour le conseil d'établissement sur le site du ministère

8. 2. Mandats de l'OPP

9. Mot du délégué au Comité de Parent (I)

M. Derickxsen résume les faits saillants des rencontres d'octobre et novembre.

- 100% des fontaines problématiques corrigées et filtres sur fontaine – pas de filtre installé à l'école NDG car tout est conforme
- Bilan Covid CSSMB 657 cas déclarés (450 au primaire, sec et adultes 130, 74 personnes du personnel)
- 1845 élèves isolés (85 groupes)
- Faire des dons au niveau des écoles de la CSSMB et de la classe de leur élève - donc pas possible selon la CSSMB
- Inscription pour les journées pédagogiques de façon électronique n'est pas possible pour l'instant
- Maternelle 4 ans sera ouvert l'année prochaine et dont 4 écoles choisi (ne concerne pas NDG)
- 23 au 25 mars Institutta.com pour conférence sur trouble de l'apprentissage

#### 10. Mot du service de garde (I)

Mme Oliveri

- SDG en action un succès
- Journées pédagogiques fonctionnent très bien mais 17% ne se présentent pas

#### 11. Mot du personnel (I)

- Intervention de Mme Ste-Marie retour sur le succès de la fête de l'halloween
- Intervention de M. Dubé - Paniers de basketball abaissés dans la cour et vente de T-shirt de l'école

#### 12. Questions diverses.(I)

12.1: sortie pour les 3e,4e, 5e et 6e années présentée par Chloé

- Lundi 20 juin 2022
- Activités pour 49 élèves
- Journée plein air au mont Orford. En avant-midi de randonnée sur le sentier du Mont-Chauve avec dîner sur la montagne. En après-midi, plage et activités nautique.
- Plage et activités nautiques (canot et pédalo) SEPAQ : 1 sauveteur à la plage, canots et pédalos (quantité à confirmer), total de 751.94\$ (c'est montant maximal, peut-être plus bas en fonction des embarcations disponibles)
- Transport en autobus de luxe 1997.09\$



- Départ 7h30 de l'école et retour à l'école 19h30
- Souper au St-Hubert Bromont (repas animalerie avec frites + souper pour adultes) 584,90\$
- Total 3 333,93\$ Montant par élève 68.04\$
  
- Q: Mme Pineault question sur la date - R: 20 juin
- Q: Mme Collin - nombre d'élèves max - R: dû au nombre d'adultes
- Q: Derickson - possibilité de plus d'élèves comme activité au stade olympique – R: limite au niveau du site
- Q: Derickson – premier arrivée premier servi – R: non c'est une pige

Sur proposition de Mme Richard, appuyé par Mme Robert, la sortie scolaire est adoptée à l'unanimité.

#### Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/07**

#### 12.2 Cours et récréation proposé par Johanne Richard

- Glace dans la cour, déplacement à quatre pattes : pas de marche à quatre pattes de requis par le personnel de l'école
- L'utilisation de zones ne semble pas être claire pour le jeu : 4 zones ave 3 récréations. Les zones sont les mêmes à chaque 2 mois. À partir du mois de janvier, il y aura qu'un seul plan des zones de récréation ou sur l'heure du dîner.

#### 13. Levée de l'assemblée. (D)

L'assemblée est levée à 20h00 sur proposition de Mme Pinault, appuyée par Mme Oliveri.

Résolution **CÉ-NDG/21-12-14/08**